

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du lundi 24 mars 2025</b> Par suite d'une convocation en date du 13 mars 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 24 mars 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 11  Délibération n°D_2025_03_24_27</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Ceccon, Mme Carole Chen à M. Christophe Comé, M. Laurent Esteulle à M. Marc Brunier Absent excusé : M. Jean-Philippe Gecchele Absent : M. Norbert Regard</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget primitif de l'exercice 2025**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire,  
Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du budget lotissement,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 188 642.26 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

A l'unanimité et à mains levées, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :


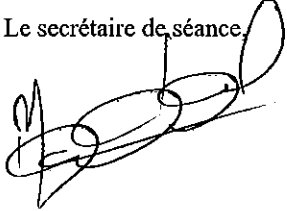
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 0.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 188 642.26 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 188 642.26 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 79 243.09 €

SLO

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E - 79 243.09 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H + 188 642.26 €
1) <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) <b>H Report en fonctionnement R 002</b>	+ 188 642.26 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
	Fait à Contamine-Sarzin, le 24 mars 2025	
Compte tenu de sa télétransmission le : 26 mars 2025	Le Maire,	Le secrétaire de séance,
De sa publication : 26 MARS 2025		
Et de sa mise en ligne le : 28 MARS 2025	Georges CANICATTI	Pierrette BATON MARECHAL

